

RÉUNION DU 2 MARS 2022

Convocation : 24 Février 2022

Affichage : 4 Mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le deux mars, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le vingt-quatre février, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Stéphane BARBÉ, Maire.

Étaient présents :

BARBÉ Stéphane, COLARD Antoinette, NÉE Marcel, TRAVERS Chantal, ROINÉ Philippe, PLATON Guillaume, LEPOITTEVIN Béatrice, BASNIER Laurent, PRUNIER Laure, HAMON Martine, GÉRAULT Carole, HENRY Jean-François, PASQUIER Sophie, DESMEULLES Sébastien, CHEVASSUT Amélie, MOUGEAT Aurélie.

Absents excusés : BELLIN Stéphane, MOUCHEL Paul-Albert (pouvoir donné à Guillaume PLATON).

Secrétaire de séance : LEPOITTEVIN Béatrice.

Début de la séance : 20H30

Après lecture du Procès-Verbal de la réunion du 19 janvier 2022, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

Avant d'entamer l'ordre du jour, Stéphane BARBÉ présente à l'assemblée Isabelle FONTAINE et Axel FORTIN-LARIVIERE, les deux conseillers départementaux élus en juin 2021 pour le canton de Cherbourg-Octeville 3 dont Tollevast fait partie.

Ils exposent l'étendue de leurs missions aux membres du conseil municipal.

Ensuite, la discussion s'engage, notamment au sujet des routes départementales, et particulièrement de la RD 352. La problématique de circulation génère des contraintes pour la construction dans le bourg. Axel FORTIN-LARIVIERE confirme que l'état de cette route n'est pas correct et qu'il convient d'y prévoir des travaux. Étant vice-Président en charge de la nature et des infrastructures, il s'engage à prioriser cet axe.

CONSTRUCTION D'UNE EXTENSION A LA GARDERIE ET D'UNE MICRO CRÈCHE

Suite à l'avortement du projet de construction d'une micro-crèche sur le terrain de la Zone d'Activités des Chèvres appartenant à la commune, en raison de la présence de lignes haute-tension à proximité, différents emplacements ont été évoqués. Dans le cadre de sa prestation de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la garderie, Denis MÉTIVIER a proposé un Avant-Projet Sommaire pour la construction d'un bâtiment accolé à l'extension de la garderie en vue d'y établir une micro-crèche.

Différents points viennent contrecarrer le projet de micro-crèche :

- Le projet ampute la cour d'une grosse partie de son espace, et l'espace restant serait trop ombragé.
- Dans le cadre du PLU intercommunal, qui devrait être approuvé fin 2023, de nouveaux terrains pourraient être plus propices à la mise en place d'un tel service.
- La subvention de la CAF estimée à 162000 euros ne pourrait plus être octroyée
- Le statut juridique de la micro-crèche pose également souci. La commune ne pourrait pas exercer la compétence « Petite Enfance » comme elle le souhaite car elle fait partie d'un service commune à l'échelle du Territoire de Douve et Divette.

- Si la commune met en place un projet de ce type, il doit y avoir une mise en concurrence des personnes intéressées par le biais d'un appel à projets, ce qui génère des délais supplémentaires.

Fort de ces nouvelles informations, le conseil municipal préfère ne pas se précipiter et décide de reporter le projet. Il ne serait pas judicieux d'engager des finances dans un projet encore trop incertain. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit bien d'un report et non d'un abandon de ce projet.

EXTENSION GARDERIE

Concernant l'extension de la garderie, l'idée initiale d'un bâtiment en préfabriqué a été abandonnée au détriment d'un bâtiment en dur et pérenne. En effet, l'avantage financier de la construction d'un tel bâtiment a été mis à mal par l'augmentation du coût de la matière première et notamment du bois.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'aspect financier de l'Avant-Projet Sommaire de l'architecte, Denis MÉTIVIER, pour l'extension de la garderie. Celui-ci devra être adapté par la suite car il n'y aura pas de bâtiment accolé pour la micro-crèche, mais la base du projet reste valable.

Le montant estimé de ce projet est de 509 460,33 € HT.

DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Le conseil municipal autorise le Maire, à l'unanimité, à solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour le projet d'extension du bâtiment utilisé pour la garderie et le centre de loisirs.

Ce type de projets peut être subventionné à hauteur de 60 %, avec un plafond à 300 000 €.

RÉFECTION DE LA CANTINE

Philippe ROINÉ indique que trois entreprises ont répondu à l'appel d'offres. L'analyse des offres n'étant pas terminée, le choix de l'entreprise se fera lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

PLAN DE DÉFENSE INCENDIE 2021-2023

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le plan de défense incendie 2021-2023 présenté par le Maire. Ce plan dresse un état de l'existant de la défense incendie, évalue les besoins de ressource en eau et les évolutions prévisibles des risques.

Il concerne les hameaux suivants :

- Hameau Dubost – Pose d'un poteau incendie sur le réseau d'eau,
- Hauteville – Pose d'une bâche,
- Le Cable – Pose d'une bâche,
- Les Landes – Aménagement de l'accès au lavoir,
- La Fosse de Mont / Ferme Mouchel – Pose d'une bâche,
- Les Boulays – Pose d'une bâche.

Ce plan d'action est établi sur une durée de 3 ans, pour un coût estimé à 58 610,20 €, subventionnable à hauteur de 29 865,95 € par l'intermédiaire de la DETR et du Fonds de concours de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

DEMANDE DE SUBVENTION DU COLLÈGE ÉMILE ZOLA

L'assemblée octroie une subvention de 40 euros par enfant tollevastais pour un échange en Italie. Six collégiens sont concernés.

ACQUISITION DE TERRAINS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré les héritiers du propriétaire de parcelles situées entre l'église et la Douve, et cadastrées A 250 – 261 – 279 – 280 – 281. Une proposition de vente lui a été adressée à hauteur de 27 000 € pour une superficie de 35 020 m².

Ces parcelles se situent en zone Np du PLU, ce qui correspond à une « Zone naturelle où sont admis les équipements publics et les infrastructures routières ». Cette zone est matérialisée comme étant réservée pour la commune afin d'y créer une extension du cimetière, de la Maison du Sonneur, un parking ou d'autres espaces publics.

Après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 2 abstentions (Béatrice LEPOITTEVIN et Chantal TRAVERS, qui estiment le coût trop élevé), l'assemblée décide de donner son accord pour cette acquisition, et inscrira cette dépense au budget 2022. Le Maire est autorisé à signer tout document relatif à cette acquisition.

Le Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement sera consulté pour le futur aménagement de cet espace, qui est envisagé comme un espace champêtre et bucolique.

AVIS SUR LA TROISIÈME MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE TOLLEVAST

Le conseil municipal, par 17 voix pour et 1 abstention (Laurent BASNIER), émet un avis favorable au dossier présenté. Celui-ci concerne uniquement une modification du règlement de la zone Ux aux « Jouannes ».

TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTÉRIEURE – TARIFS 2023

Les tarifs 2023 sont fixés à l'unanimité, avec un taux de variation de 2.8 %, fixé par l'INSEE :

Enseignes			Dispositifs publicitaires et pré-enseignes (supports non numériques)		Dispositifs publicitaires et pré-enseignes (supports numériques)	
superficie inférieure ou égale à 12m ²	superficie entre 12m ² et 50m ²	superficie supérieure à 50m ²	superficie inférieure ou égale à 50m ²	superficie supérieure à 50m ²	superficie inférieure ou égale à 50m ²	superficie supérieure à 50m ²
16,70 €/m ²	33,40 €/m ²	66,80 €/m ²	16,70 €/m ²	33,40 €/m ²	50,10 €/m ²	100,20 €/m ²

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Recensement de la population : M. le Maire informe le conseil que le recensement de la population s'est terminé le samedi 19 février, et que celui-ci s'est très bien déroulé. Monsieur le Maire félicite les agents recenseurs qui ont très bien rempli leur mission.
- Préparation du budget 2022 : La commission « Finances » se réunira le mardi 22 mars pour préparer la trame de budget qui sera présentée le 6 avril au conseil afin d'y être débattue. Le vote du budget se tiendra le mercredi 13 avril 2022.
- Chalet garderie : Le chalet situé dans la cour de la garderie s'est envolé lors de la tempête « EUNICE ». L'expert de l'assurance s'est rendu sur place et a constaté les dégâts, qui seront pris en charge à hauteur de 5099.38 €.
- Conseil d'école : Philippe ROINÉ fait un bref compte-rendu du conseil d'école qui s'est tenu le lundi 28 février. Les prévisions d'effectifs indiquent 192 élèves contre 190 cette année scolaire, mais la répartition de ces effectifs montre une augmentation importante des enfants en maternelle : 79 pour l'année 2022-2023 alors qu'il y en a 69 actuellement, mais aussi et surtout l'arrivée attendue de 32 enfants de Petite Section. Stéphane

BARBÉ annonce qu'il va falloir organiser un groupe de travail pour anticiper cette rentrée, notamment au niveau de la répartition du personnel.

- Fête de l'école : Le format n'est pas encore connu, mais elle se déroulera le vendredi 1^{er} juillet à 18h00.
- Réunion intercommunale : Le vendredi 25 février en mairie de Tollevast s'est tenue une réunion avec les communes du Territoire de Douve et Divette ainsi que Brix afin d'échanger sur les services cantine, garderie et centre de loisirs. Cette réunion a été bénéfique et des pistes ont été avancées pour améliorer le fonctionnement de ces services, notamment en matière de formation et de création de réseau entre le personnel des différentes collectivités (entraide à l'utilisation du matériel, idées recettes...) Il a été évoqué une synchronisation des ouvertures des centres de loisirs pour qu'il y ait toujours un centre ouvert sur le territoire, avec l'idée d'organiser un système de navette entre les communes pour déposer les enfants au centre ouvert. D'autres réunions seront organisées afin de discuter des problématiques en commun.
- La prochaine réunion de conseil est programmée le mercredi 13 avril 2022 à 20h30.

Fin de la séance : 23h10